



Research Article

Copyright © Gph rights are reserved by Tamidribe Tanyobe Emmanuel

« EXPLOITATION MINIERE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE FARADJE ET DE WATSA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, UN SIECLE APRES LA DECOUVERTE DU GISEMENT »

-Mulungo Mfuende

Statut : Enseignant et chercheur à L'université de Kisangani
Institution : Université de Kisangani
Adresse postale : BP 2012 www.unikis.ac.cd
Courriel : kajpmulung19@gmail.com Tél. : 243815795627 ; 243852658163

-Tamidribe Tanyobe Emmanuel

Statut : Chercheur à Institut de Recherches Sociales Appliquées (IRSA)
Institution : Université de Kisangani
Adresse postale : BP 2012 www.unikis.ac.cd
Courriel : emmanuel.tamidribe@unikis.ac.cd / tanyobe@gmail.com Tél. : 243811663979 ; 243808652048

- Mapale Talizo Justin

Statut : Enseignant- chercheur
Institution : Institut Supérieur pédagogique de Watsa
Adresse postale : BP 2012 www.unikis.ac.cd
Tél. 243818881538

-NGUMBI KITETE Casimir : phd (Professor) in University of Kisangani +243811538899.

Corresponding author: * Tamidribe Tanyobe Emmanuel
Tel.: 243811663979 Email: emmanuel.tamidribe@unikis.ac.cd

Received Date: March 21, 2020
Published Date: May 16, 2020

Abstract:

Africa is included among the continents with the wealthy ore underground. But this ore's potential does give advantage in relation to the development of the countries which owning it. This contrast is one of the problems that create, since long time, several questions in the political, socioeconomic and intellectual world.

In the meantime, the issue of sustainable development became a priority through the world and obliges the decision-makers and others ruling levels to include it in their planning.

This analyze is just devoted on the problem of development of the territories of Faradje and Watsa in the Democratic Republic of Congo which overflows the gold's deposit among the most important in Africa and whose the exploitation date back to the beginning of the last century.

After over a century of exploitation of this precious stone, we asked the question to know, how these entities didn't develop and what are the factors or elements that block this development?



This work is licensed under Creative Commons Attribution 4.0 License.

Page 01 of 17

Introduction

La présente étude cherche à identifier les causes selon lesquelles, après un siècle d'exploitation d'or dans les Territoires de Watsa et de Faradje, le développement¹ de ces milieux ne suit pas. En effet, l'accès des populations aux services sociaux de base comme l'eau potable, l'électricité, les soins de santé, l'habitat, l'emploi...reste toujours limité de même que l'économie du milieu alors que plusieurs milliers de tonne d'or équivalent à plusieurs milliards de dollars américains sont exploités depuis la découverte de ce gisement au début du vingtième siècle*.

La question d'impact ou de retombée de l'exploitation de ressources naturelles sur les populations de zones d'exploitation ou sur les économies africaines a déjà fait l'objet d'une abondante littérature que nous citons quelques unes.

Sory Sow⁽²⁾ a fait le diagnostic du cadre juridique réformé du secteur de mines de Guinée Conakry afin de mesurer son impact sur le développement durable de ce pays. Les résultats de son étude ont montré que le cadre réglementaire de 1995 était à la fois inadapté et surtout très peu appliqué sur le terrain. Par contre, le cadre réglementaire de 2011 contient d'importantes avancées en matière de transparence, de partage équitable des profits et de mesures rigoureuses en matière de protection de l'environnement. Ainsi, le code minier de 2011 de la République de Guinée est mieux orienté vers le développement durable du pays. Cela sera possible à condition qu'il bénéficie d'un suivi régulier, de promulgation de textes d'applications, de mesures de renforcement de capacités des différents acteurs chargés de surveiller son application. La compréhension des changements apportés sur le terrain par ces réformes demande néanmoins un recul dans le temps, d'où la nécessité de poursuivre cette

étude dans une perspective de comparaison pour les années à venir.

C'est l'occasion de l'étude⁽³⁾ menée par le bureau d'études « Performances Management Consulting » sur l'impact des industries minières africaines à la lutte contre la pauvreté. Les conclusions suivantes ont été avancées : l'Afrique, qui dispose d'une grande part des richesses minières mondiales, reste paradoxalement le continent le plus pauvre. L'impact attendu de l'exploitation minière sur les économies des pays africains et sur les populations locales, est peu perceptible. Dans plusieurs pays, des actes de mal gouvernance et de corruption sont régulièrement cités aux moments des concessions. De plus, les ressources de l'exploitation minière sont souvent détournées à des fins personnelles, au détriment du développement économique de la nation.

Par rapport à la gouvernance minière, Mazalto Marie⁽⁴⁾ a cherché à comprendre dans quelle mesure le processus de réforme des cadres légaux et institutionnels du secteur minier en RD du Congo, a été en mesure d'impulser une évolution des pratiques permettant l'amélioration des conditions de vie des populations congolaises.

Selon les résultats de ses recherches, plusieurs années après la rénovation du cadre légal et institutionnel, la participation du secteur minier à la dynamique de développement s'avère décevant. La loi minière de 2002 demeure mal connue et très partiellement appliquée. La réforme du secteur industriel ne favorise pas le retour massif prévu des investissements. Le secteur « artisanal », qui, selon la Banque mondiale, assure 90 % de la production minière congolaise, continue à échapper au contrôle de l'Etat. Le prolongement des impacts négatifs, non contrôlés, de l'activité minière -violation massives des droits humains, dégradation des conditions sociales et de l'environnement-met à l'épreuve un processus de

¹ Ici nous considérons le concept « développement », dans le sens de l'amélioration des conditions socioéconomiques de la population locale présente et future. Et dans cet article nous utilisons le concept « développement » ou « développement durable » pour désigner la même réalité.

* Quelques statistiques sont données au point deux de cet article.

² SOW, S., *Les enjeux de l'exploitation minière et le développement durable en Guinée : impacts du cadre réglementaire*, Mémoire de Mastère (inédit) Université Senghor, Département environnement, spécialité Gestion de l'environnement, Egypte, 2013.

³ PMC, *Le secteur minier en Afrique subsaharienne, problématique, enjeux et perspectives*, document tiré sur www.performancesconsulting.com 7 juillet 2016.

⁴ MAZALTO, M. *Gouvernance du secteur et enjeu de développement en RDC*, thèse en sociologie, Université du Québec, février 2010.

réforme qui n'a pas débouché sur une véritable réforme des pratiques.

Les études ci-haut ont le mérite d'aborder la thématique sous examen en essayant de démontrer les limites structurelles et celles liées aux différentes réformes sensées améliorer la gouvernance des pays africains en matière de ressources minières. Mais au-delà de tout, elles sont restées, dans leurs analyses, sur des dimensions macro (continent) ou méso (Etat) mais pas des analyses micro sociétales, c'est la démarcation que nous voulons apporter dans cette réflexion, en abordant la même thématique mais en nous penchant sur les réalités locales, c'est-à-dire sur une étude de cas (Faradje et Watsa).

L'administration coloniale belge a découvert dès 1903, par le truchement de deux explorateurs belges Messieurs Hénan et O'Brien, du gravier aurifère dans la rivière Agela, sur le territoire du Chef Kilo (province de l'Ituri), et la même découverte a été faite dans la rivière Moto (Territoires de Faradje et Watsa). Cette découverte a obligé l'Etat colonial belge à créer une structure d'exploitation de minerais. La volonté affichée d'une exploitation massive de l'or s'est butée à la difficulté de la main-d'œuvre d'autant plus que la première exploitation a été manuelle ou artisanale. En 1926, à la suite de Décret du 8 février 1926, fut créée une société congolaise à responsabilité limitée dénommée « Société des Mines d'Or de Kilo Moto ». Ainsi, la nouvelle société a fait venir la main-d'œuvre d'autres Territoires et Districts pour travailler dans les carrières d'or⁵.

L'Arrêté départemental n°00735/DPT/MINER/082 du 01 décembre 1982 portant la libéralisation de l'exploitation et de trafic des matières premières est venu ajouter, outre l'exploitation industrielle, le mode d'exploitation artisanale de l'or.

Malgré ces exploitations ininterrompues de l'or depuis plus d'un siècle, l'état de pauvreté de la population ponctué du sous développement socio économique de ces entités reste prégnant et cela contraste avec les richesses exploitées quotidiennement.

⁵ Revue coloniale belge du février 1951, n°128, P.79 tirée sur www.kilomoto.travelblog.be.htm, 28 juillet 2016, 12h20.

Ainsi, les problèmes évoqués ci-haut suscitent le questionnement ci-après :

- Pourquoi l'exploitation tant industrielle qu'artisanale de l'or à Faradje et à Watsa n'a-t-elle pas apporté le développement escompté, un siècle après ?
- Quelles sont les facteurs qui sont à la base de ce frein au développement ?
- Que faire pour que l'exploitation de l'or à Faradje et à Watsa apporte un développement durable dans ces entités ?

Cette réflexion poursuit comme objectif principal, les raisons de manque du développement de zones d'exploitation d'or de Faradje et de Watsa, un siècle après. De même elle cherche à analyser les facteurs qui sont à la base de ce manque du développement en entrevoyant les perspectives d'avenir pour relever les défis du développement.

En s'appuyant sur la méthode systémique et dans une démarche hypothético-inductive, cette étude s'est basée essentiellement, outre les sources documentaires écrits tels que les ouvrages, les articles de revues, la constitution, les codes et règlements miniers, les rapports, les registres, les fiches, les journaux, etc. Nous avons constamment fait usage de l'internet pour compléter les éléments de données.

Dans cet article nous abordons essentiellement quatre points qui sont notamment :

- Présentation de zone d'exploitation minière de Faradje et Watsa
- Question du développement des zones d'exploitation minière ;
- Facteurs de faible développement des zones d'exploitation minière de Faradje et Watsa ;
- Défis et Perspectives du développement des zones d'exploitation minière de Faradje et Watsa.

I. Contexte historique de zones d'exploitation minière de Faradje et Watsa (6)

Outre l'exploitation artisanale de l'or qui avait officiellement commencé au début des années 1980, l'histoire de l'exploitation minière de ces entités est dominée par l'entreprise d'Etat appelée « Office de Mines d'Or de Kilo- Moto » ou simplement Kilomoto. En effet, cette entreprise disposait de concession s'étendant sur les Territoire de Faradje et de Watsa.

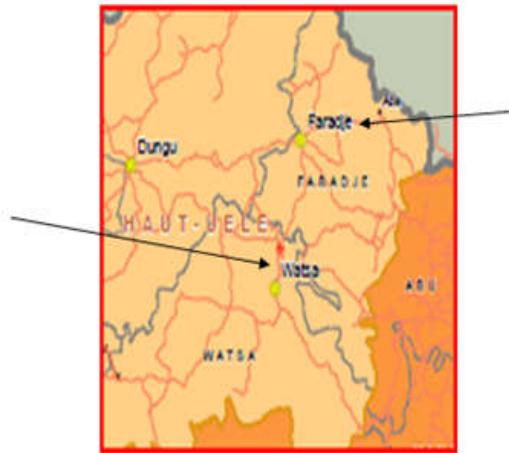


Figure I Cartes de Faradje et Watsa ainsi de la RDC.

Sur cette carte, on peut remarquer les deux flèches qui indiquent les deux entités sous examen situées au nord-est de la RDC dans la province du Haut- Uélé.

Ce qu'il faut noter est que la concession minière de Kilomoto abrite le plus grand gisement d'or de la RDC (7).

Dans cette concession, nous l'avions dit, l'or y a été découvert autour de 1900 à proximité de la localité de Moku, adjacente au projet actuel de KibaliGold (8). Au début, les Belges ont exploité l'or alluvionnaire de façon artisanale.

6 CERN et PAX, Rapport intitulé *Géant minier Kibali: ôter les impuretés pour que l'or soit pur*, Kinshasa, juillet, 2015.

7 MATTHYSEN, KEN, HILGERT, FILIP, SCHOUTEN, PEER, AND MABOLIA, ANGONE, *Une analyse détaillée du secteur de l'or en Province Orientale*, IPIS, Anvers, 2012. p.37 ; Omasombo Tshonda, J., *Haut-Uélé. Trésor touristique*, Éditions Le Cri/Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 2011, pp 253 & 288.

8 MATTHYSEN, KEN, HILGERT, FILIP, SCHOUTEN, PEER, AND MABOLIA, ANGONE, *Idem*, p.39.

Bien que cette exploitation soit rudimentaire, les Belges ont réussi à la rentabiliser grâce au travail forcé à grande échelle des Congolais. Néanmoins, depuis 1918, l'exploitation aurifère s'est professionnalisée et a été reprise par une société privée spécialisée en la matière. La gérance des zones aurifères restait sous la supervision de la Direction des Mines de Moto (à Watsa), mais l'exploitation même - depuis 1926 - était monopolisée par la société des mines d'or de Kilo Moto (SOKIMO).

Sous la direction de SOKIMO, la transition fut faite à l'exploitation industrialisée des gites d'or situées dans des roches dures et souterraines. La majorité des bénéficiaires venait d'un nombre limité de dépôts autour de Moto (Haut-Uélé) et Mongbwalu (Ituri). Vers les années 1950, SOKIMO employait environ 19.000 Congolais. La société détenait des pouvoirs discrétionnaires élaborés dans le district colonial de Kibali-Ituri* en ce qui concerne la gouvernance quotidienne de la vie des sujets dans la concession, y compris leur santé, les infrastructures, et leur propre dispositif de sécurité - vis-à-vis du Gouvernement colonial central.

Cette tendance a été particulièrement forte dans le Haut-Uélé en raison de son isolement géographique (9). On peut donc dire que dans cette partie isolée de la colonie, SOKIMO était un véritable « État dans un État ».

L'exploitation industrielle a continué après l'indépendance du Congo en 1960. Mobutu prit le pouvoir en 1965, il nationalisa les titres miniers et renomma SOKIMO, l'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto (OKIMO) (10). Néanmoins, les ingénieurs belges et d'autres experts miniers cadres d'OKIMO se retirèrent progressivement et leur retrait atteignit son paroxysme en 1974 avec la zaïrianisation ou plan radical de nationalisation de Mobutu. Cette perte d'expertise se

* Actuelles provinces de Haut-Uélé et Ituri

9 BAKONZI, AGAYO, *The gold mines of Kilo-Moto in northeastern Zaire, 1905-1960*, PhD thesis, The University of Wisconsin, Madison, 1982.

10 Ordonnance Loi n°65-419 du 15 juillet 1966 portant création de l'Office de Mines d'Or de Kilo-Moto.

traduisait par l'assèchement progressif de la production industrielle d'or et le délabrement des installations.

Parallèlement l'exploitation artisanale s'est développée, particulièrement dans les zones minières de l'OKIMO car cette entreprise était contrainte de cesser progressivement les activités, étant en grande difficulté financière.

Il s'est ainsi développé plusieurs foyers miniers tant à Faradje qu'à Watsa. Et avec le déclin de l'OKIMO, plusieurs entreprises tentèrent d'obtenir des droits miniers sur les trois concessions, mais aucune d'entre elles ne développa véritablement des activités minières industrielles d'envergure. Juste avant la chute de Mobutu en 1996, la société Barrick Gold a acquis des actions dans la concession 38 de l'OKIMO, et a exécuté un programme d'exploration jusqu'à la guerre de 1998, quand Barrick Gold a renoncé à ses droits miniers. Au cours de la deuxième guerre du Congo, Faradje et Watsa étaient devenus l'épicentre et un enjeu central des violents combats entre différentes factions pour le contrôle territorial et des foyers miniers.

A partir de 2009, une nouvelle société est née, « Kibali Goldmines », et a acquis la quasi-totalité de terrains miniers appartenant jadis à l'OKIMO sommant ainsi les foyers miniers des exploitants artisanaux qui œuvraient sur ces terrains à déguerpir.

II. Question du développement des zones d'exploitation minière de Faradje et Watsa.

En Afrique, les ressources minières ont été découvertes et exploitées depuis plusieurs siècles pour résoudre des questions diverses. L'histoire des empires et royaumes que le continent a connus en témoignent, car les ressources minières constituaient déjà une richesse non négligeable dont l'usage rentrait dans la vie quotidienne de l'homme.

A l'ère moderne, les ressources minières et particulièrement l'or constituent encore un enjeu important pour les Etats qui en disposent. Dans une économie mondiale toujours assez fluctuante, l'or est régulièrement une valeur refuge de beaucoup des capitaux. En effet, les ressources minières génèrent beaucoup de richesses et en Afrique les convoitises qu'attisent les ressources minières ont été à la base de

conflits récurrents dont certains se sont révélés très meurtriers à l'image de guerres civiles au Sierra Léone, au Libéria, en République Centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Angola...

Ainsi, les peuples vivant dans les zones d'exploitation minière mènent une vie qui contraste assez largement avec les richesses qui sont tirées de leur sous sol. S'il y a quelques Etats africains qui ont fait exceptions en matière de la redistribution de dividende minier en faveur de leur population respective à l'image de Botswana, il n'en est pas évident pour la grande majorité.

En son temps, l'OKIMO avait produit de l'or en quantités énorme (évaluée en plusieurs milliards de dollars américains) comme nous le démontre le tableau ci-dessous :

Tableau I: quelques statistiques de production d'or par la Sokimo depuis sa création ⁽¹¹⁾.

Années	quantités/ Kg
1905- 1920	26 563
1921- 1925	14 612
1926- 1949	136 577
1954- 1963	64 949, 641
1964- 1973	35 594, 906
1974- 1984	18 040, 613
1988	354, 476
1989	467, 502
1990	383, 731
1991	134, 828
1998	5, 827
1999	3,025
2000	3,974
2001	5,611
Total	297696,133

Source : <https://numistoria.com/en/belgian-congo/4126-ste-des-mines-d-or-de-kilo-moto.html>

¹¹ Société civile de la République Démocratique du Congo, document tiré sur www.societecivile.cd/node/1626 02 juin 2015 11 heures 29'.

Le tableau ci- haut présente quelques statistiques de l'OKIMO depuis sa création. Il est remarqué que la tranche d'années qui va de 1926 à 1949 a été plus productive, 23 ans durant lesquels la société a produit au total 136 577 kgs d'or pur avec 1941 comme l'année qui a battu le record de tout le temps, soit 8 000, 33 kgs.

Sur la cendre de l'OKIMO, Kibali Goldmines est venu présenter ses estimations de réserve d'or à plus de 10 millions d'onces qui, selon lui, est le plus grand gisement d'or jamais exploité en Afrique (¹²). Actuellement cette multinationale minière est en pleine exploitation d'or avec des capacités extractives impressionnantes des matières minérales.

Selon la même source, l'exploration s'est achevée par une analyse détaillée du gisement KCD qui a produit un nouveau modèle géologique appuyant le relèvement considérable des réserves minérales à 10 millions d'onces à 4.21g/t au sein de ressources minérales globales de 18.4 millions d'onces à 3.1g/t.

Les informations ci- dessus mettent en lumière la portée de la richesse susceptible de changer la trajectoire des conditions de vie de la population locale.

Il faut noter qu'à côté de l'extraction industrielle, s'est développée l'exploitation artisanale en une ampleur considérable.

Dans le Territoire de Faradje, il est répertorié une vingtaine de foyers miniers (¹³) contre une quarantaine dans le Territoire de Watsa (¹⁴). L'exploitation tant industrielle qu'artisanale a provoqué depuis déjà

¹² Randgold Ressources, *cap sur la croissance*, rapport annuel 2010, p.5.

¹³Ici nous reprenons les noms de quelques foyers miniers retrouvés dans le Territoire de Faradje : Bhuma, Azay, Ndayi, Waliwa, Rambli, Kodrata, Dri, Makerekere, Nyabhi, Makoro, Moliako, Quarante et deux, Extra- béton, Biriki, Kafuli, Binva –dix, Plaine, Japon, Markwa, Rafa I, Rafa II, Gaga, Kiesi- Kayi, Golgotha (source : service de mines du territoire de Faradje juillet 2016).

¹⁴ Nous reprenons ici les foyers miniers du Territoire de Watsa : Djolo, Gbaramota, Miracle, Birindi, Yikampiko, Senga nzambe, Lulu, Atekuma, Moyi eteleme, Yesu aza bien, Bere, Vika ville, Ganga, Mutubi base, Lokasa, Concasseur, Officier, Tora centre, Mangote, Angulei, Sarajevo, Giro, Peteku, Tembe na bokilo, Adoku I, Gorla, Nginginva, Wanga centre, Wanga plantation, Cpa, Mayitongo, Meyo, Moku centre, Liby, Medje I, Medje II, Ngangazo centre, Gao, Bethsaïda, Mission moto, Rosoroso, Mbulumbula, Sesemako, Mission moto II, Beverendi, Dubele centre, Dubele boma, Nzete ya mbila, Dekpe (source : service de mines du Territoire de Watsa, juillet 2016).

plusieurs décennies un afflux des populations, qui avec l'arrivée de l'entreprise Kibali Goldmines a pris des proportions exponentielles.

Outre l'exploitation industrielle qui, pour le moment, reste concentrée à DOKO (Durba) où plus de 300 000 personnes y vivent, en Territoire de Watsa, l'exploitation artisanale, comme dit auparavant, est disséminée sur une large étendue dans les Territoires de Faradje et Watsa¹⁵.

L'existence de foyers miniers dans ces deux territoires a occasionné la naissance de plusieurs agglomérations dont la moyenne d'habitants dépasse 20 000 personnes. Dans le Territoire de Faradje ces agglomérations sont entre autres Bovi, Rambli, Makoro, Giata, Tafudri, Tanzi, Rafa, Abimva, Marabi, Nzopi, Tomate, Tadu,... Du côté de Watsa nous pouvons citer Dilolo, Zambula, Gbaramota, Tora, Dubele, Beverendi, Wanga, Ngangazo, Moku¹⁶,...

Dans toutes ces agglomérations un certain nombre de problèmes est constaté sur le plan du développement. Ces problèmes peuvent, en effet, être regroupés en problèmes social (habitat, santé, éducation, énergie) et économique.

a) Sur le plan social

Il se pose plusieurs problèmes sociaux dans les milieux d'exploitation minière de

Faradje et Watsa. En première vue, ce qui frappe c'est l'état de l'habitat qu'on retrouve dans ces agglomérations. Au-delà de rares maisons en dur et en semi dur, les habitations sont en majorité faites de matériaux de fortune comme terre, bois, roseau, bambou, paille, carton,...

Ce qui les rend vulnérables en cas d'incendie qui du reste n'est pas rare surtout pendant la saison sèche. Ces accidents sont davantage favorisés par la promiscuité généralement observée.

En effet, en plus des huttes entassées sur des espaces réduits, le nombre de personnes vivant sous un même toit peut facilement aller au-delà de dix. Ainsi, une case de 3m² peut être partagée même par 9 personnes. Ces

¹⁵ Randgoldressources, *Idem*.

¹⁶ Service de mines des Territoires de Watsa et Faradje.

voisinage insalubre, désagréable et gênant pour l'intimité humaine est un facteur propice pour la propagation rapide de diverses maladies. C'est dans ce contexte que pendant la période de conflits armés de 1998 et 1999, une épidémie de fièvre hémorragique à Marburg avait sévit dans le Territoire de Watsa où Doko (Durba) était l'épicentre.

Il est remarqué une absence criante des infrastructures sanitaires dans la plupart de ces agglomérations, les soins de santé appropriés et même les formations permettant une maternité sécurisée sont rares. Sur ce point, il sied de noter qu'à l'exception de chefs lieux de territoires de Faradje et Watsa ainsi que des entités comme Gombari, Mungbere, Tora, Makoro, Tadu et Aba où il y a des hôpitaux de références on n'y trouve nulle part ailleurs de formations médicales adéquates. Les grossesses précoces et non désirées sont légions dans ces zones d'exploitation minière de plus, la prévalence de VIH/ SIDA est parmi les plus élevées du pays.

Les deux territoires réunis comptent environ un million d'habitants mais le nombre de médecins n'atteint même pas cinquante pour l'ensemble de cette population. Et la plupart de ces médecins se concentrent dans les cités comme les chefs lieux des territoires, Tadu, Aba, Makoro, Doko, Tora, Gombari, Mungbere laissant pour compte le reste des agglomérations où le nombre d'habitants par km² est important. A titre illustratif, dans 18 aires de santé sur 33⁽¹⁷⁾ de zones concernées par l'exploitation minière industrielle et artisanale de Watsa, il est enregistré environ 15 médecins sur un total de 21 médecins pour l'ensemble du territoire qui, du reste, sont concentrés pour la plupart au chef lieu du territoire et à Doko. A Faradje, sur les 49 aires de santé réparties en 3 zones de santé que compte ce territoire, on n'y retrouve que 12 médecins.

¹⁵ Aire de santé d'Arumbi ; Aire de santé de Béthanie ; Aire de santé de Dilolo ; Aire de santé de Doko ; Aire de santé de Dubele ; Aire de santé de Durba ; Aire de santé de Kokoro ; Aire de santé de Kibali ; Aire de santé de Maba ; Aire de santé de Monya ; Aire de santé de Monama- Mangoro ; Aire de santé de Monama-Colombo ; Aire de santé de Moku ; Aire de santé de Ngangazo ; Aire de santé de Toyota ; Aire de santé de Gambela ; Aire de santé de Mayitulu ; Aire de santé Ganoza (Ces données nous ont été fournies par le Bureau central de Coordination de zone de santé de Watsa, mai 2016).

Il se pose d'importants problèmes d'éducation dans les zones minières de Faradje et Watsa car les parents, pour la plupart, n'ont pas l'habitude de faire étudier leurs enfants. Ceux-ci, dès l'âge de 5 ans, commencent à fréquenter les carrières de mines et à l'adolescence se lassent dans l'activité sexuelle, ce qui les expose plus aux maladies sexuellement transmissibles et aux grossesses non désirées ainsi qu'au mariage précoce.

En plus de problème de l'éducation des enfants, les infrastructures d'enseignement sont quasi inexistantes. Malgré le nombre assez importants d'écoles tant primaires que secondaires⁽¹⁸⁾, la majorité de ces écoles est en matériaux non durables et délabrement avancé. A titre illustratif à Watsa, il y a une forte concentration des orpailleurs, 70 écoles fonctionnent dont 8 maternelles, 46 primaires et 16 secondaires, tandis que du côté de Faradje, les zones concernées par les activités minières comprennent 109 écoles primaires contre 34 écoles secondaires. Comme on peut s'y attendre, les 80% de ces écoles sont concentrées au chef lieu du territoire et à Doko là où est implantée l'entreprise minière Kibali Goldmines.

Les sources d'énergie sont hydroélectriques. Et celles-ci ont été aménagées depuis l'époque coloniale pour alimenter essentiellement les mines d'or industrielles de l'OKIMO. Avec la faillite de cette entreprise, l'une de deux sources qui l'alimentaient, c'est-à-dire la centrale de Budana, a vu sa ligne haute tension détruite pendant les guerres AFDL et RCD qui avaient commencé en 1996 et aussi la plupart, les responsables de la société qui coupaient les câbles métalliques afin de les revendre aux trafiquants illégaux ougandais pour qui les fils électrique en cuivre étaient prisés.

Seule, la centrale hydroélectrique de Nzoro fonctionne. Même si Kibali Goldmines vient de renforcer sa capacité et a entrepris des nouvelles constructions de centrales hydroélectriques, celles-ci sont aménagées pour le seul but de renforcer la capacité extractive de la société et il n'existe pas un programme de fournir de l'électricité aux populations de zones d'exploitation de minerais.

¹⁶ Les données utilisées ici ont été fournies par la Sous Division de l'Enseignement Primaire, Secondaires et Professionnel des Territoires de Watsa et Faradje, août 2016.

Dans toutes les zones d'exploitation tant industrielle qu'artisanale de Faradje et de Watsa, il se pose des problèmes sérieux d'accès à l'eau potable. Il sied de souligner que les exploitants artisanaux de l'or n'intègrent pas dans leur activité extractive la notion de protection de l'environnement et comme conséquence, il est fréquemment enregistré des cas des maladies hydriques car les mêmes eaux polluées par les activités minières sont utilisées pour la consommation. La société chargée de production et distribution de l'eau (REGIDESO) qui desservait le chef lieu éponyme du Territoire de Watsa n'opère plus depuis plus de 20 ans à cause de vétusté de son matériel.

b) Sur le plan économique

Les activités extractives ont créé la ruée vers les Territoires de Watsa et de

Faradje en quête de l'enrichissement facile. Il faut signaler que cette région a été pendant longtemps l'une des places fortes de production de café depuis l'époque coloniale et c'était les activités caféières mais aussi palmistes qui permettaient à une partie de la population de se stabiliser et l'impact de marché de café et de l'huile de palme pouvait être senti à travers le revenu susceptible de booster la consommation. Mais la chute des cours mondiaux de l'or vert a précipité la faillite des sociétés comme Plantation de Mungbere (PLANMU), Plantation de Kibali- Ituri (PLANTKI) et autres et rien ne peut véritablement retenir la population dans d'autres secteurs car moins lucratifs, c'est ce qui explique sa ruée vers les activités aurifères.

L'intérêt excessif de la population pour l'exploitation de l'or a créé un déséquilibre entre celle-ci et l'agriculture. Non seulement les agriculteurs sont moins nombreux à nourrir les exploitants miniers mais ils ne produisent pas aussi assez car l'agriculture demeure toujours celle de subsistance.

Pendant l'époque coloniale, les choses se passaient autrement. Le pouvoir colonial contrôlait scrupuleusement les mouvements de la population entre les zones agricoles et les zones minières. Les ouvriers qui travaillaient dans les mines d'or ne s'occupaient que de leurs activités et il en était pareil pour les agriculteurs.

Les agriculteurs étaient bien encadrés par les colonisateurs à travers les conseils des moniteurs agricoles, la distribution des semences, le stockage de récoltes et même la vente des produits agricoles.

Le constat général actuel dans les zones d'exploitation minière est la cherté de vie. Les prix des produits alimentaires sont excessivement élevés et le volume de consommation dépend essentiellement de l'abondance ou non de l'extraction de l'or. Pendant la période où l'or devient rare, c'est la vache maigre des orpailleurs ainsi que des agriculteurs.

La pauvreté de la population a été mise en nue lorsqu'en 2009, la société Kibali Goldmines s'était installée, elle cherchait à nouer des partenariats avec la population locale pour que cette dernière lui fournisse des produits alimentaires en quantité industrielle mais personne n'était capable de répondre à la demande.

La situation des agriculteurs des zones minières de Faradje et de Watsa s'est davantage compliquée lorsque l'Ouganda a commencé à alimenter les zones minières de Faradje et de Watsa des vivres en qualité supérieure et en quantité industrielle ainsi qu'à des prix abordables. Il sied ici de noter qu'en Ouganda les agriculteurs sont encadrés par les pouvoirs publics et le secteur agricole est bénéficiaire des capitaux nécessaires pour son développement.

Depuis la période coloniale jusqu'à présent, la main d'œuvre de qualité est toujours importée soit des autres parties de la République, soit de l'étranger. Par exemple pour travailler dans les mines d'or de l'OKIMO, les colons ont fait venir en masse la main d'œuvre de Mahagi et de Djugu (province de l'Ituri) et actuellement Kibali Goldmines a recruté également en masse la main d'œuvre de qualité des provinces comme Maniema, Nord Kivu, Sud Kivu et surtout de Katanga. De même, une bonne partie est recrutée de l'étranger. A titre illustratif, sur 46 haut-cadres de cette entreprise, 1 seulement est recruté localement (¹⁹).

Cette politique produit un effet négatif sur le milieu local d'extraction de l'or car à la paie mensuelle par

¹⁹ Les données ont été fournies par les agents de Kibali Goldmines, en juin 2016, qui souhaitent garder l'anonymat afin de protéger leurs emplois.

exemple, les agences de transfert d'argent sont prises d'assaut, chacun envoie l'argent de son salaire pour investir dans son milieu de départ au détriment du milieu où il travaille.

Sur le plan de micro-entreprises, le marché est dominé non pas par la population locale mais par les populations venues d'ailleurs. Nous avons pris l'échantillon de 181 petites et moyennes entreprises dans le Territoire de Watsa ⁽²⁰⁾ pour voir quelle était la représentativité de la population locale et celle venue d'autres parties du pays, il s'était avéré que 178 entreprises appartenaient aux allogènes et que 3 seulement appartenaient aux autochtones. La conséquence de cette situation est que les revenus générés par ces commerces liés à l'or sont tournés vers l'extérieur au détriment des zones d'exploitation. Il sied enfin de noter que la population autochtone a toujours tendance à se replier vers des zones encore rurales et pauvres lorsqu'une agglomération aurifère prend de l'ampleur et que des non autochtones viennent s'y installer pour les affaires.

III. Raisons et facteurs de faible développement des zones d'exploitation minière de Faradje et Watsa

La ressource minière étant une ressource finie comme tant d'autres, il importe de se poser la question sur les facteurs qui freinent le développement des zones d'exploitation de Faradje et de Watsa car, le succès minier que cette partie de la République connaît depuis un siècle maintenant ne pourrait durer indéfiniment. La problématique du développement de ces zones minières peut être abordée sous différentes formes entre autres historico-culturelles, juridique et politique.

a) aspects historico- culturels

La politique coloniale belge en République démocratique du Congo était caractérisée par le paternalisme raciste et despotique. Un pouvoir centralisé entre les mains de colon qui prenait en charge tous les besoins de colonisé et qui le réduisait de facto au rang de bébé. Car la logique était que le congolais n'était pas civilisé et qu'il fallait le civiliser.

Les politiques centralisées portaient du principe que seule l'intervention de l'Etat sous forme d'investissement et de distribution de subventions pouvait rendre le bonheur au colonisé sans tenir compte de son opinion. Cette logique étatique était également celle appliquée au sein des entreprises coloniales vis-à-vis des ouvriers.

Ainsi par exemple, les ouvriers de l'OKIMO bénéficiaient mensuellement ou hebdomadairement de ration alimentaire et autres avantages de la part de la société et celle-ci constituait pour eux une source de vie quasi inépuisable. Cette attitude de bienveillance protectrice voire condescendante à l'égard des travailleurs leur rendait un mauvais service qui, du reste, croyaient mener la meilleure des vies et oubliaient qu'un jour cela pourrait prendre fin. A ceci, ils ne pouvaient plus fournir un effort pour entrevoir l'avenir et de concevoir certains projets en matière de développement durable en faveur de leur milieu de vie car les colonisateurs, propriétaire de l'entreprise, faisaient tout à leur place.

Cette politique paternaliste a eu un effet néfaste sur la vie des ouvriers lorsque, après l'indépendance de la RDC, les avantages que bénéficiaient les ouvriers commençaient à s'effriter petit à petit, puisque la gestion de l'entreprise minière était revenue entre les mains des congolais et que sa vie économique se dégradait graduellement, ils n'étaient plus en mesure de s'adapter à la nouvelle donne. La sclérose est d'autant plus criante que, par exemple les logements sociaux construits aux ouvriers de l'OKIMO depuis l'époque coloniale sont dans des états pitoyables tant que l'insalubrité environnante et la pauvreté de ceux qui y logent sont immenses. L'histoire de la zaïrianisation au début des années 1970 est bien connue à cause son échec retentissant et cela a également affecté négativement le développement des zones minières de Faradje et de Watsa. Nous pouvons conclure que les ouvriers de mines d'or de Faradje et de Watsa ainsi que la population locale n'ont pas pu saisir toutes les opportunités qui s'étaient offertes à eux, bien que dans des conditions moins optimales car étant sous la colonisation, et ont presque développé la fatalité selon laquelle, les dividendes de l'or c'est pour l'Etat congolais et les grandes multinationales.

¹⁸ Source : Fédération des Entreprises du Congo- Watsa.

Nous avons souligné auparavant, la libéralisation de l'exploitation artisanale du secteur minier a favorisé les mouvements incontrôlés de personnes vers les zones minières et elles étaient bondées finalement de personnes de toute catégorie (hommes, femmes, jeunes, enfants, adultes...). Cette libéralisation a coïncidé avec la dégringolade du secteur du café et la plupart des agriculteurs et planteurs se sont convertis en orpailleurs au détriment de l'agriculture. Aussi, faut-il souligner que même, jusqu'à présent, ces orpailleurs ne pensent pas à investir autrement le revenu de l'or afin de rentabiliser leur activité et d'entrevoir un développement durable dans l'avenir. Cela veut dire que le revenu de l'or est dilapidé aussitôt qu'on le tient entre les mains et après on revient à la case de départ pour rechercher de l'or. Il est ainsi remarqué un mouvement cyclique qui ne produit pas une évolution positive en termes de changement. Ainsi, les orpailleurs mènent une vie de jouissance lorsqu'ils vendent les produits de leur activité minière sans songer au lendemain et développent pour la plupart un sentiment de résignation face à l'Etat congolais et aux multinationales minières. En ceci, il faut signaler qu'actuellement plus de 80% d'orpailleurs artisanaux de Faradje et de Watsa sont évincés des carrés minières qu'ils exploitaient. Le motif est que la SOKIMO (OKIMO) qui avait conclu l'accord avec ces orpailleurs afin que ces derniers puissent exploiter son carré minier, a vendu la quasi-totalité de son carré à l'entreprise Kibali qui ne concède aucun compromis aux orpailleurs artisanaux.

Il est également à noter que l'éducation de la jeunesse ne constitue pas une culture sur laquelle il faut s'appuyer afin de préparer l'avenir du milieu, c'est pourquoi le taux d'analphabétisme, dans ces zones minières, reste parmi les plus élevés du pays.

b) Aspects juridiques

Pour ASINE ⁽²¹⁾, longtemps placé sous le contrôle des sociétés d'Etat, le secteur minier africain s'est progressivement ouvert aux investisseurs étrangers, sous la pression implicite de la Banque mondiale. Le Ghana fut l'un des premiers Etats africains à libéraliser son secteur minier pour le développer et en faire un

levier de croissance au début des années 80. Aujourd'hui, le type de législations mises en place est dites de 3ème génération ; ces législations sont moins flexibles que les précédentes et orientent davantage l'exploitation minière vers le développement économique des pays africains.

En RDC les années 2000 ont été celles où les Institutions Financières Internationales (IFI) s'étaient impliquées pour que le gouvernement puisse instaurer d'importantes réformes juridiques afin de permettre l'entrée des capitaux étrangers pour accélérer le développement du secteur minier et que celui-ci puisse participer efficacement à la croissance économique afin de lutter contre la pauvreté.

Pour le gouvernement, la promulgation du nouveau code minier a eu un impact escompté non négligeable lorsqu'il est repris dans le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de Pauvreté ⁽²²⁾ en ces termes « *A ce jour, avec l'avènement du nouveau code minier et au regard des opportunités offertes par celui-ci, le secteur minier congolais connaît un regain d'activités. A titre exemplatif, en 2010, la RDC a produit plus de 460.000 tonnes de cuivre contenu et plus de 90.000 tonnes de cobalt contenu. Selon les statistiques de la Banque Centrale du Congo, pour la même période, la part des industries extractives représentent 45% du PIB dont 38,91% pour le secteur minier* ».

Pour le gouvernement congolais, selon la même source, l'objectif de la réforme de cadre juridique minier est de relancer la production minière pour soutenir durablement la croissance économique, l'accroissement des recettes fiscales à court terme et l'amélioration des conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière.

L'arsenal juridique congolais en matière de mines est critiqué régulièrement par les Organisations Non Gouvernementales (ONG) tant nationales qu'internationales car, disent-elles, le cadre juridique minier congolais est largement en faveur de grandes multinationales minières et il règne un flou quant à la part des communautés locales de zones d'exploitation minière en termes du développement. C'est ainsi que

²¹ PMC, *Op. Cit.*, document tiré sur www.performancesconsulting.com 7 juillet 2016.

²² DSCR, *Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de Pauvreté 2*, Ministère de Plan, octobre 2011.

ces ONGs réclament un nouveau code minier qui intégrera explicitement la dimension du développement durable des zones d'exploitation minière. Ici nous reprenons quelques articles tant du code minier que du règlement minier congolais qui font en peine allusion au bien être de la population locale de zones minières.

- Règlement minier ⁽²³⁾ :

Article 10: Des attributions de la Direction des Mines : alinéa 2. Contrôler les activités minières et de carrières concernant les mines industrielles, à petite échelle ou artisanales en matières de sécurité, d'hygiène, de conduite de travail, de production, de transport, de commercialisation et en matière sociale conformément aux dispositions du Code Minier et du présent Décret.

Article 402 : de la répartition des produits des droits superficiels annuels par carré, le Cadastre Minier central réalise la répartition des produits des droits superficiels annuels par carre dans les trente jours suivant l'établissement du rapport annuel sur la comptabilité desdits produits, conformément à la clé de répartition suivante : Cadastre Minier: 50% Direction des Mines : 8% Direction de Géologie: 9% Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier: 6% Direction des Investigations: 3% Cellule Technique de Coordination et de

Planification Minière "CTCPM": 3% Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining: 16% dont 10% sont destinés au développement des communautés locales de base ou se déroulent les activités minières artisanales et/ou à petite échelle. Commission Interministérielle d'Adjudications: 1,5% Commission Interministérielle chargée d'approbation des listes : 1,5%.

- Code minier ⁽²⁴⁾

Article 33 : Des droits miniers et de carrières soumis à un appel d'offres : Les offres déposées conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres sont examinées promptement par une Commission

Interministérielle dont les membres sont nommés et convoqués par le Ministre afin de sélectionner la meilleure offre sur la base de... divers autres avantages socioéconomiques pour l'Etat, la province et la **communauté environnante**, y compris le bonus de signature offert.

Article 69 : De l'établissement de la demande du Permis d'Exploitation : Il est joint à la demande les documents ci-après... le rapport sur les consultations avec les autorités des entités administratives locales et avec les **représentants des communautés environnantes... le plan pour la contribution du projet au développement des communautés environnantes.**

Article 79 : De la renonciation au Permis d'Exploitation...la renonciation totale ou partielle ne donne droit à aucun remboursement des droits et frais payés à l'Etat pour l'octroi ou le maintien du permis. **Elle ne dégage pas le titulaire de sa responsabilité relative à la protection de l'environnement et de ses engagements envers la communauté locale.**

Article 164 : De la renonciation à l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente...la renonciation totale ou partielle ne donne droit à aucun remboursement des droits et des frais payés à l'Etat pour l'octroi ou le maintien de l'autorisation. Par ailleurs, la renonciation ne dégage pas le titulaire de sa responsabilité en ce qui concerne le paiement des frais et des impôts en relation avec l'exploitation autorisée pendant la période qui précède la renonciation, **la protection de l'environnement, ni ses engagements envers la communauté locale.**

Comme il peut se remarquer, l'allusion faite, en matière du développement durable de zones minières en RDC, dans les textes légaux souffre non seulement d'ambiguïté mais aussi d'une application d'une procédure compliquée et mitigée. L'exemple de Faradje et de Watsa est éloquent par rapport à l'entreprise Kibali Goldmines. L'article 402 du règlement minier dit entre autre « *le Cadastre Minier central réalise la répartition des produits des droits superficiels annuels par carre dans les trente jours suivant l'établissement du rapport annuel sur la comptabilité desdits produits,*

²³ DECRET N°038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier in Journal Officiel de la RDC, Numéro Spécial 1^{er} avril 2003.

²⁴ LOI N° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier in Journal Officiel n°spécial du 15 juillet 2002.

conformément à la clé de répartition suivante : 10% sont destinés au développement des communautés locales de base où se déroulent les activités minières artisanales et/ou à petite échelle ». Depuis 2009 jusqu'à présent (2016), cette part n'a pas été versée dans le compte de la collectivité locale pour son développement. Le dernier Gouverneur de l'ancienne Province Orientale a eu à la réclamer auprès du gouvernement de la République mais sans succès.

Sur pression de la société civile et des ONGs, un nouveau projet du code minier a vu le jour au parlement mais face aux puissants lobbies miniers, le gouvernement de la République a reculé et ce projet est, pour le moment, classé dans le tiroir.

Pour Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) ⁽²⁵⁾ si l'arrivée massive des investissements étrangers peut s'avérer profitable au niveau de la croissance macroéconomique du pays, sur le terrain, la situation demeure précaire...même si la relance des investissements étrangers peut potentiellement être le moteur d'une forme de reprise économique, il serait surprenant que le gouvernement et les IFI naturalisent ce lien au point d'ignorer que le secteur minier congolais est une industrie à deux vitesses qui ne bénéficie en réalité que très peu à sa population.

A ce titre, il semble primordial qu'un État, avec un tel potentiel minier, puisse disposer de la marge de manœuvre nécessaire qui lui permette de s'assurer que les différents acteurs du secteur et le gouvernement national s'engagent, de concert, à ce que les travailleurs et les communautés concernées puissent profiter réellement des fruits de l'exploitation des ressources disponibles sur leur territoire.

Eu égard à ce qui précède, il est donc remarque que le cadre juridique minier actuel de la RDC ne favorise pas le développement durable des zones minières tant que les textes en la matière ne sont pas clairs moins encore explicites. En outre, il faut signaler que, vis-à-vis de ces textes, les entreprises minières ne se voient nullement

contraintes de tenir compte du développement local dans leur agenda. Les quelques gestes posés sont principalement dus aux accords entre ces entreprises et la communauté locale.

Il sied d'ajouter que les mêmes problèmes règlementaires s'observent quant aux exploitants miniers artisanaux. En 2013, le gouvernement avait pris des mesures tendant à encadrer la catégorie minière artisanale en la regroupant en coopérative. Mais le manque de suivi de ce processus a fait que le résultat de cette réforme soit encore mitigé.

Par rapport à la gouvernance minière, il y a lieu ici de souligner les efforts fournis par le gouvernement congolais depuis plus de dix ans maintenant, même si la retombée de ces efforts sur les conditions de vie de la population tarde toujours à venir.

En titre illustratif, on peut lire au point 224 du DSCR (26), « La priorité sera en premier lieu d'élaborer une véritable stratégie sectorielle rassemblant tous les acteurs. Il faudra également améliorer considérablement la gouvernance du secteur, en donnant à l'administration et aux Services spécialisés du secteur des mines les moyens d'assurer leur mission, en poursuivant l'effort engagé en vue d'améliorer la performance du recouvrement des recettes minières et d'assurer la transparence sur l'ensemble des prélèvements effectués, en clarifiant les interventions respectives de l'Etat et des provinces et en luttant contre la fraude et la contrebande ».

De même, L'adhésion de la RDC à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2005 s'inscrit dans le processus de la gouvernance minière auquel la RDC s'est engagée.

c) Aspects politiques

La dimension politique de la question du développement peut être vue sous plusieurs angles. Et dans cet article nous avons relevé deux angles notamment la politique politicienne comme mode d'application des prescrits règlementaires en matière de développement durable des zones minières et la politique publique du développement.

²⁵ GRAMA, *La réforme des législations minières en Afrique et le rôle des institutions financières internationales : la république démocratique du Congo*, document tiré sur <http://www.unites.ugam.ca/grama/>, 17 août 2016.

²⁶ DSCR, *Op. Cit.*, p. 69

- **Volonté politique**

Nous l'avons dit, le cadre juridique minier congolais reste implicite en matière de la prise en charge formelle de la question du développement des zones d'exploitation minière. Même la mise en application de quelques aspects des articles tant du code minier que du règlement minier qui font allusion au bien être de la population locale des zones minières fait défaut.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les Territoires de Faradje et de Watsa devraient en principe bénéficier de 10% quant à la répartition des produits des droits superficiaux annuels par carré (que l'entreprise Kibali verse à l'Etat congolais) et ce montant, depuis 2009 s'élève à plus de 20 millions de dollars américains. Malgré les réclamations de la part des autorités locales pour la rétrocession de ce dû, les réactions se font par intermittence et cette dans un contexte de gestion opaque.

Nous pensons que la faible application de prescrits des lois minières quant au développement et la faible ou non rétrocession de droit minier de la communauté locale par le gouvernement relève de la politique dont seules, les autorités nationales connaissent la raison.

Aussi, faut-il ajouter que la faible capacité de l'Etat à contraindre les multinationales minières à prendre leur responsabilité sociale vis-à-vis de la population locale ne favorise pas un développement de ces zones minières.

- **Politique publique du développement**

Compte tenu de la politique paternaliste belge en RDC, les programmes du développement durable initiés par les colons ont semblé marcher lorsqu'ils étaient encore présents. Dès leur départ et avec l'avènement de la zaïrianisation les projets du développement durable de Faradje et de Watsa sont vite tombés en échec car la population locale n'était pas elle-même formée pour prendre la relève. Ainsi actuellement, plusieurs sites des sociétés ou des usines agroalimentaires sont en ruines.

La conciliation entre l'exploitation des ressources minières et la lutte contre la pauvreté a été toujours un défi majeur pour les Etats disposant de sous sol riche d'autant que le secteur minier ne sert pas

véritablement à améliorer les conditions de vie des populations de la plupart des Etats concernés. Se rendant compte du potentiel minier susceptible de soutenir la croissance économique et la réduction de pauvreté en Afrique subsaharienne notamment, les Institutions Financières Internationales, depuis un certain temps, ont commencé à encourager, entre autres, les pays africains à des réformes.

C'est dans ce contexte que la République démocratique du Congo (RDC), depuis plus de 10 ans, a amorcé, avec l'aide de ses partenaires internationaux, une série de réformes dans le secteur minier. Ces réformes sont d'autant plus nécessaires du fait que la RDC a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qu'elle en a convertis en plusieurs programmes de politique publique du développement (PPD) afin de lutter contre la pauvreté. Parmi ces programmes, il sied de citer entre autres:

Le Programme triennal minimum actualisé – 1999-2001. La réforme du secteur minier est présentée comme prioritaire ; le Programme intérimaire renforcé (PIR) – 2001-2002 ; la Stratégie de réduction de la pauvreté prenant forme avec le Programme intérimaire de réduction de la pauvreté – 2002 – qui fait la promotion de l'élimination du monopole sur le commerce des diamants, ainsi que la promulgation d'un Code des investissements et d'un Code minier nouveaux ; le PMURR (Programme multisectoriel d'urgence de reconstruction et réhabilitation) servant de cadre de référence aux opérations concertées de reprise de la coopération entre la RDC et la Banque mondiale conformément à la Stratégie d'aide transitoire pour la période 2002-2005 ; Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), 2006- 2010 ; Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté dit de la deuxième génération, 2011- 2015 ; les cadres d'accélération des OMD (CAO) dont la deuxième édition a vu le jour en septembre 2014.

Tous ces programmes s'appuient sur le secteur minier pour l'atteinte des objectifs assignés à l'image de DSCR de 2006 et celui dit de la deuxième génération de 2011.

Malgré cet arsenal des programmes de politique publique, les résultats sont mitigés et particulièrement dans les Territoires de Faradje et de Watsa, il n'existe pas de politique publique de développement rural tendant à améliorer les conditions de vie de la population locale.

Ces quelques politiques relevées ci-haut démontrent clairement que, malgré le progrès économique enregistré surtout en matière macroéconomique, la précarité reste présente auprès d'une grande partie de la population congolaise. Et la politique publique du développement même sectorielle est envisagée comme une piste pour des zones minières comme Faradje et Watsa qui génèrent des taxes importantes pour le compte du trésor public.

IV. Défis et Perspectives du développement des zones d'exploitation minière de Faradje et Watsa.

a) défis

Il est connu que le développement durable requiert une gestion rationnelle des ressources finies que nous disposons aujourd'hui au profit de tous, dans une distribution équitable de revenu, tout en garantissant la part de l'avenir. C'est également le même sens que donne Richard LAGANIER et Ali ⁽²⁷⁾ à ce concept : le développement durable est ainsi "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

L'essentiel de cette définition et l'essentiel du développement durable lui-même peuvent ainsi se résumer en un objectif central : l'équité. La manière d'assurer nos besoins, de favoriser notre croissance ne doit pas porter préjudice aux autres générations, ne pas hypothéquer leurs propres possibilités de croissance, ne pas limiter leur liberté de choix : nous avons là différentes variations stylistiques, mais qui toutes se ramènent à la notion d'équité.

²⁷ LAGANIER R., VILLALBA B., et ZUINDEAU B., « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1 | 2002, mis en ligne le 01 septembre 2002, consulté le 08 août 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/774> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.774.

La problématique du développement durable rejoint ainsi les grandes constructions de philosophie économique, du libéralisme au socialisme, qui recherchent les conditions d'une garantie d'équité entre les hommes, et ce quelles que soient les différences de réponses apportées, et même en amont, les différences de conceptions de l'équité elle-même. Pour autant, l'approche du développement durable n'en dispose pas moins d'une spécificité importante : l'inscription de la dimension temporelle dans le concept d'équité. L'équité est inter temporelle ou, suivant l'expression qu'a retenue l'usage, elle est intergénérationnelle.

L'approche du développement durable se concentre ainsi sur les éventuelles disparités, les possibles injustices, à même d'exister entre générations successives, et surtout celles qui proviendraient de l'attitude économique – dès lors à qualifier de "non durable" – de générations antérieures.

Attachée au sort des générations futures, l'approche du développement durable ne rejoint pas, cependant, les nombreuses téléologies qui prétendent assurer le bien futur en sacrifiant le présent. Tout au contraire, l'objectif du développement durable est bien de satisfaire les besoins des générations présentes, mais sous condition que cette satisfaction ne se fasse pas au préjudice des générations suivantes.

Plusieurs milliers de tonnes d'or sont déjà extraits des zones minières de Faradje et de Watsa depuis le début du siècle passé jusqu'à présent. Ces extractions sont estimées en plusieurs milliards de dollars américains. Mais il ne demande pas un effort pour constater l'état de pauvreté dans lequel vit la population de ces zones. L'or que convoitent aujourd'hui les puissantes multinationales et l'Etat congolais va certainement prendre fin un jour. Que deviendront ces entités lorsque la matière précieuse qui a déjà concentré un nombre impressionnant de personnes s'épuisera ?

Le premier défi aujourd'hui c'est la prise de conscience, par la population locale, de l'évidence de l'épuisement, un jour, de l'or. La trop grande dépendance de la population à l'activité aurifère est un facteur limitant au développement durable de ces milieux. L'or est devenu un élément central dans le quotidien de la population à tel point que sa rareté affecte

immédiatement toutes les autres activités tant économiques que sociales. Il suffit que l'or se fasse rare pour que les élèves soient chassés de l'école car les parents n'ont pas d'argent pour payer la prime, les malades voient leurs biens matériels saisis dans des hôpitaux puisque ne sont pas à mesure de payer la facture médicale, les commerçants, les restaurateurs ou les taximen se plaignent de baisse d'activités économiques,...

La dépendance à l'or rend la vie chère, à titre d'illustration les prix des produits alimentaires coutent quasiment deux fois plus chères à Faradje et à Watsa qu'à Kisangani qui est une ville de plus d'un million et demie d'habitants. Pourtant, les Territoires de Faradje et de Watsa disposent une bonne proportion de terres arables.

L'exploitation et la gestion de revenu de l'or se font sans se soucier non seulement de l'avenir mais le présent est également mal géré. La prise de conscience, par la population, du caractère fini de l'or peut lui donner la motivation de multiplier ses moyens de dépendance en créant d'autres sources de revenu. Cela lui permettra également de se constituer en groupe de pression afin d'entamer de vraies négociations avec l'Etat congolais et les entreprises minières pour une mise en place des actions publiques de développement socio économiques qui puissent véritablement contribuer à l'amélioration de ses conditions de vie.

Le deuxième défi est d'ordre juridique. Il est établi par plusieurs analystes et spécialistes que le cadre juridique minier actuel favorise les entreprises minières au détriment de l'Etat. Aussi, faut-il ajouter que des plaidoyers doivent continuer pour que le nouveau code minier mis en veilleuse au parlement soit rapidement réactivé et qu'il résolve la question de déséquilibre des avantages d'une part entre l'Etat et les sociétés minières et d'autres part entre ces sociétés et la population locale. Le silence, dans les textes légaux miniers par rapport au développement durable des zones d'exploitation doit également être brisé par des clauses claires et sans ambiguïté.

Le dernier défi que nous envisageons dans le cadre de cet article est culturel. Faut-il penser que certaines cultures ne riment pas avec le développement ? Les réponses à cette interrogation sont certainement

plurielles et diverses. Pour Onana Jean-Baptiste ⁽²⁸⁾, certaines cultures humaines se prêteraient davantage que d'autres aux exigences et contraintes du développement économique moderne. A titre d'exemple, il ne fait pas de doute qu'une culture qui encourage le travail, l'éducation, le sens de l'épargne et une conception restrictive de la parenté aura quelque avantage - du point de vue économique s'entend - sur celle qui favoriserait l'oisiveté, la prodigalité, les relations parentales trop extensives ou négligerait la formation des hommes. Mais cela ne signifie nullement que les individus de la première catégorie vont nécessairement réussir, ni que ceux de la seconde vont échouer irrémédiablement. En réalité, de nombreux autres facteurs sont susceptibles d'induire l'échec ou la réussite économique davantage que les caractéristiques culturelles d'une société. Ainsi, les traits culturels de la population locale de Faradje et de Watsa ne devraient constituer un frein au développement de ces entités.

b) perspectives

Les Territoires de Faradje et de Watsa sont des entités qui sont stratégiques de part leurs emplacements géographiques et leurs richesses en ressources naturelles. Géographiquement ils bénéficient d'une proximité frontalière avec le Sud Soudan et l'Ouganda. Et en ressources naturelles, outre l'or ce sont des zones qui sont riches en bois, en agriculture et autres ressources.

A l'heure où ces zones subissent de plus en plus des fortes augmentations démographiques qui en leur tours mettent une forte pression sur les ressources naturelles, il est donc impérieux de mettre sur pied une politique d'une gestion rationnelle et équilibrée des différentes ressources, dont l'or, afin d'améliorer le bien être de la population locale tout en garantissant l'avenir de ces entités.

Après un siècle d'expérience de développement fondée sur l'exploitation de l'or dont les résultats sont loin d'être une réussite, la population locale de Faradje et de Watsa ainsi que l'Etat congolais devraient s'engager sur une nouvelle donne politique basée sur une

²⁸ ONANA, J-B, « De la relation entre culture et développement : leçons asiatiques pour l'Afrique » in *Culture et Développement*, N° 68, 1997, pp. 96-111.

combinaison de ressources aurifères et agricoles afin de répondre aux besoins sociaux de base. L'exemple de l'Afrique du Sud, qui a bâti sa puissance industrielle sur l'exploitation de riches gisements d'or et de diamant tout en élevant son agriculture parmi les premiers du continent est à cet égard parlant.

La volonté politique, l'amélioration du cadre juridique minier et le mariage de la culture de la population locale avec celle du développement devraient être mis en profit pour explorer et améliorer le secteur agricole afin que celui-ci vienne en appui à l'économie de l'or.

Le Soudan du Sud, un Etat jeune où les besoins alimentaires sont énormes, est un marché immense susceptible de favoriser la croissance économique et le développement de Faradje et de Watsa.

L'expérience de l'Ouganda est éloquent. Nous l'avons souligné ci- haut, l'Ouganda a développé son agriculture au point d'être actuellement capable de nourrir le Soudan du Sud ainsi que la partie Est et Nord Est de la RDC. Et seul l'Ouganda est capable de fournir et à tout moment à la multinationale Kibali Goldmines qui exploite l'or à Faradje et à Watsa, des quantités industrielles des produits alimentaires nécessaires dont elle a besoin.

Les revenus tant industriels qu'artisans de l'or devraient permettre d'améliorer les infrastructures agricoles comme les routes de dessertes agricoles, les marchés ruraux, les unités de transformation agricole, etc. L'accent devrait être également mis sur l'amélioration des infrastructures permettant l'accès aux soins de santé, à l'électricité, à l'eau potable et à l'éducation.

Une telle politique aura une conséquence positive certaine sur la qualité et la quantité de produits alimentaires des ménages, sur l'intérêt de la jeunesse pour l'éducation, sur une baisse de pression sur les ressources naturelles dont principalement l'or, sur l'amélioration de prix de produits de première nécessité et sur autres besoins sociaux de base.

Un regard de ce genre peut à notre avis garantir, à ce début de deuxième siècle d'exploitation de l'or à Faradje et à Watsa, un développement durable qui transforme les conditions de vie de la population locale

tout en préservant une bonne qualité de vie pour l'avenir.

Conclusion

Dans notre démarche nous avons voulu nous pencher sur les raisons et facteurs qui ont milité et qui militent encore en défaveur d'un développement réussi de Faradje et de Watsa comme entités desquelles plusieurs milliers de tonnes d'or équivalent à plusieurs milliards de dollars américains sont extraits.

Il s'est avéré que les facteurs historico- culturels, juridiques et politiques ont été, entre autres, ceux qui ont le plus pesé en défaveur du développement à Faradje et à Watsa.

Comme solution à la problématique du développement de Faradje et de Watsa, quelques défis et perspectives ont été relevés parmi lesquels :

- la prise de conscience, par la population locale, de l'évidence de l'épuisement, un jour, de l'or. Sur ce, une nécessité de changement de comportement et de mentalité s'impose ;
- Le lobbying important de la part de la société civile tant locale, nationale qu'internationale pour qu'enfin l'application du code minier en ce qui concerne le respect du principe d'équité soit mise en œuvre ;
- Le mariage de la culture locale avec celle du développement durable ;
- Une politique publique du développement qui intègre le développement de l'agriculture à l'appui au dividende minier pour que cela puisse desserrer la pression sur l'exploitation de l'or en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des infrastructures agricoles, de santé, de l'éducation ainsi que celles d'accès à l'eau potable et à l'électricité.

Sans avoir la prétention d'épuiser toute la problématique liée au développement des zones d'exploitation minière en Afrique, en RDC en général et à Faradje ainsi qu'à Watsa en particulier, nous estimons que cette réflexion s'inscrit dans la droite ligne des études en sciences sociales qui scrutent depuis des décennies les motifs pour lesquels le continent africain, pourtant riche en ressources naturelles, traîne le pas pendant que tous les autres continents semblent prendre une longueur d'avance en matière de développement. Ainsi, cet article est une pierre de plus dans le sens de mutualiser les efforts des scientifiques africains et autres afin de comprendre davantage les questions spécifiques du développement de l'Afrique.

Notes bibliographiques

1. BAKONZI AGAYO, *The gold mines of Kilo-Moto in northeastern Zaire, 1905-1960*, PhD thesis, The University of Wisconsin, Madison, 1982.
2. CERN et PAX, Rapport intitulé *Géant minier Kibali: ôter les impuretés pour que l'or soit pur*, Kinshasa, juillet, 2015.
3. DECRET N°038/2003 du 26 mars 2003 *portant règlement minier* in Journal Officiel de la RDC, Numéro Spécial 1^{er} avril 2003.
4. DSCR, *Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de Pauvreté 2*, Ministère de Plan, octobre 2011.
5. GRAMA, *La réforme des législations minières en Afrique et le rôle des institutions financières internationales : la république démocratique du Congo*, document tiré sur <http://www.unites.uqam.ca/grama/>
6. LAGANIER R., VILLALBA B., et ZUINDEAU B., « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1 | 2002, mis en ligne le 01 septembre 2002, consulté le 08 août 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/774> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.
7. LOI N° 007/2002 du 11 juillet 2002 *portant code minier* in Journal Officiel n°spécial du 15 juillet 2002.
8. MAZALTO, M. *Gouvernance du secteur et enjeu de développement en RDC*, thèse en sociologie, Université du Québec, février 2010.
9. MATTHYSEN, KEN, HILGERT, FILIP, SCHOUTEN, PEER et MABOLIA ANGONE. *Une analyse détaillée du secteur de l'or en Province Orientale*, IPIS, Anvers, 2012. OMASOMBO TSHONDA, J., *Haut-Uélé. Trésor touristique*, Éditions Le Cri/Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 2011, pp 253 et 288.
10. ONANA, J-B, « De la relation entre culture et développement : leçons asiatiques pour l'Afrique » in *Culture et Développement*, N° 68, 1997.
11. Ordonnance Loi n°65-419 du 15 juillet 1966 portant création de l'Office de Mines d'Or de Kilo-Moto.
12. PMC, *Le secteur minier en Afrique subsaharienne, problématique, enjeux et perspectives*, document tiré sur www.performancesconsulting.com
13. Randgold Ressources, *cap sur la croissance*, rapport annuel 2010.
14. Revue coloniale belge du février 1951, n°128, P.79 tirée sur www.kilomoto.travelblog.be.htm
15. Société civile de la République Démocratique du Congo, *document tiré sur* www.societecivile.cd/node/1626
16. SOW, S., *Les enjeux de l'exploitation minière et le développement durable en Guinée : impacts du cadre réglementaire*, Mémoire de Mastère (inédit) Université Senghor, Département environnement, spécialité Gestion de l'environnement, Egypte, 2013.